

FORMATION

Plan régional Nouvelle-Aquitaine

Le Plan Régional de Formation doit fournir un cadre lisible et cohérent de la politique régionale de formation. Ce cadre est élaboré par la commission formation de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et validé par le comité directeur.

Ce plan comporte :

- Des objectifs
- Un plan d'action à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs
- Un règlement d'intervention présentant les moyens accordés par la Ligue

Objectifs

Faire de la formation un outil de développement territorial au service des clubs.

- 1- Réduire des inégalités territoriales
 - a. Favoriser la proximité
 - b. Mutualiser les ressources
 - c. Gérer de façon raisonnée les coûts de formation
- 2- Développer les pratiques sportives fédérales dans leur diversité
 - a. Valoriser la notion de parcours de formation
 - b. Promouvoir les passeports
 - c. Promouvoir les activités de Montagne
- 3- Conforter la structuration fédérale
 - a. Analyser les besoins des territoires
 - b. Proposer une offre de formation adaptée aux besoins
 - c. Activer et responsabiliser les réseaux locaux

Plan d'action

- Rédaction de documents cadres permettant de présenter et communiquer sur la stratégie régionale en matière de formation
- Mise en place d'un recensement des besoins en formation en collaboration avec les clubs et les comités territoriaux
- Élaboration d'un calendrier régional de formation dans le respect des critères établis (besoins, localisation, tarifs, déplacements...)
- Développement de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire
- Création et animation d'un réseau des formateurs, basé sur le développement durable et équitable des territoires
- Développement des compétences et connaissances des formateurs
- Promotion des parcours de formation au travers des « Passeports » et des stages « Montagne Escalade »

- Mise en place d'une évaluation de projet portant sur la stratégie régionale

Règlement d'intervention de la Ligue

Moyen humain

1. Commission Régionale de Formation
Composée principalement d'élus de la Ligue, la commission est ouverte aux représentants de clubs et de comités territoriaux, ou à toutes autres personnes jugées compétentes et souhaitant s'investir dans le développement des formations fédérales en Nouvelle-Aquitaine. La commission peut également, si elle le souhaite, convier toute personne (licenciée ou non) à ses réunions de travail, avec une voix consultative.
2. Équipe Technique Régionale
Composée de techniciens, salariés ou bénévoles, œuvrant tous dans le développement de la formation, soit comme formateur soit comme gestionnaire administratif de la formation régionale.

Moyen financier

1. Aide aux clubs
La Ligue prend en charge financièrement le coût pédagogique (frais du formateur) des formations de recyclage. Ce qui signifie que les clubs n'ont pas à payer la partie « coût pédagogique » des formations continues « Initiateurs et moniteurs escalade » que doivent suivre leurs cadres tous les 4 ans.
2. Prise en charge de la formation et du recyclage des formateurs
La Ligue prend en charge financièrement : l'inscription, les frais de déplacements, de restauration et d'hébergement de ses formateurs lorsque ces derniers suivent une formation initiale ou de recyclage concernant leur profil de formateur. Lorsque c'est possible, le covoiturage entre formateurs sera privilégié.